

BULLETIN DE LIAISON DES ELUS

BULLETIN D'INFORMATION DES ÉLUS UNEF

Siège : 11 Rue Godot-de-Mauroy 75009 PARIS.

Directeur de la Publication : Oidier SEBAN

Rédacteur en Chef : Catherine LEGER

N° de la Commission

Paritaire : 1849D73

ÉDITO.

Du 25 au 28 Avril à Reims, se tiendra le 66^e Congrès de l'Union Nationale des Étudiants de France.

Les débats préparatoires à ce Congrès sont déjà bien entamés. Dans toutes les AGE, les syndiqués discutent du projet de résolution.

Ce Congrès représente un grand moment de la vie de notre syndicat.

L'UNEF se prépare à franchir une étape importante pour devenir mieux encore l'organisation des étudiants qui veulent étudier et prendre en main leur vie.

Tu as une place primordiale dans la préparation et la tenue de ce Congrès. De toi dépend beaucoup le développement de la nouvelle solidarité étudiante que nous voulons créer à l'Université. En effet, c'est l'élu de l'UER qui à tout moment lorsque nos études sont remises en cause intervient avec les étudiants pour défendre nos droits et nos moyens d'étudier.

Dans ce sens, nous proposons que cette intervention quotidienne de défense des étudiants soit plus au coeur de chaque amphî, chaque T.D. Il ne s'agit pas de se contenter d'être trop souvent l'unique représentant de certaines d'étudiants.

Porteurs d'une responsabilité importante, celle de faire entrer la démocratie à l'Université, les 1500 élus UNEF auront

à gagner des droits nouveaux pour que les étudiants participent plus à la vie de leur fac sous tous ses aspects, qu'ils aient plus de représentants à tous les niveaux pour les défendre, pour qu'à chaque moment, les étudiants disent leur mot, prennent part aux décisions.

Gagner des droits nouveaux, imposer la participation des étudiants ne se fera pas sans mal.

Il est de notre responsabilité de syndiqué et d'élu d'organiser l'action avec les étudiants concernés à chaque obstacle, chaque coup porté contre nos études, nos droits d'étudiants.

C'est durant la préparation de ton Congrès d'Age qu'il te faut réfléchir, débattre sur les propositions, sur une UNEF qui soit mieux l'organisation de la participation à la vie de la fac.

Dès maintenant, il faut envisager l'élection des délégués de T.D. pour qu'à la rentrée, il soit acquis que l'administration organise ces élections.

C'est à la suite de ton Congrès de Comité, que tout de suite, la question du local pour le groupe d'étude doit être posée à ton Conseil d'UER. Notre projet est ambitieux. Il est d'autant plus urgent de vouloir mettre en place ce que nous proposons ; les étudiants n'attendent pas. Cela dépend aussi de toi que notre Congrès soit un grand événement pour l'UNEF, pour les étudiants.

Compte rendu de de la reunion du C.n.e.s.e.r. du 7 MARS 1980.

* Tout d'abord, qu'est-ce que le CNESER ?
le Conseil National de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche est l'organism
consultatif auprès du Ministère des
Universités.

Il donne son avis sur toutes les questions
concernant les enseignements supérieurs
(programmes, budgets, postes, etc.....)

Il est présidé par le Ministre des Univer-
sités.

Il comprend 90 membres :

- . 18 enseignants de rang A
- . 13 enseignants de rang B ou C
- . 1 représentant des bibliothèques
universitaires
- . 17 étudiants
- . 5 représentants des personnels ATOS.

Ces 54 membres sont élus par les élus de
leurs différentes catégories dans les
Conseils d'Université :

- . 6 représentants des établissements
d'enseignement supérieur autres que
les Universités,
- . 30 personnalités nommées par le Ministre.

°°

Actuellement 10 des 17 élus étudiants sont
des élus UNEF.

°°

Lors de la dernière séance du CNESER,
l'ordre du jour était consacré à la réforme
des études de pharmacie.

▶ Au préalable, nous avons demandé que soit
inscrit à l'ordre du jour le problème de la
création de deux UER-EPS, à Nice et à Paris
XI-Orsay. Cette demande a été repoussée.

La réforme des études pharmaceutiques
présentée par le ministère est très grave :

- elle instaure en fin de 1ère année un
numerus-clausus, transformant la 1ère
année en année de bachotage (cf.Médecine)

Le ministère n'annonce aucun chiffre concer-
nant le nombre de places mises au concours.

- le temps de stage est allongé. Il passe de
5 mois à 9 mois.

Les 4 mois supplémentaires sont pris sur le
temps d'enseignement.

Il en résulte des suppressions d'enseignements
fondamentaux et donc un abaissement de la
formation.

De plus chaque stage devra être validé
aussitôt et sa validation sera une condition
pour passer dans l'année supérieure.

- à partir de la 4è année, 3 options seront
mises au choix des étudiants :
 - . officine,
 - . biologie,
 - . industrie.

Nous pensons que cela instaure une spéciali-
sation précoce.

▶ Nous avons demandé que les étudiants aient le
choix jusqu'à la 5è année, mais cela a été
refusé.

De plus ces 3 options n'existeront pas dans
toutes les UER de pharmacie. Cela rentre dans
le cadre de l'application de la carte univer-
sitaire et fait peser de gros risques sur
certaines UER.

- il est instauré aussi une thèse à l'issue de
la 5è année, mais aucune précision n'est
donnée sur les conditions de délivrance de
cette thèse.

°°

▶ Nous sommes intervenus sur de nombreux points,
certains ayant abouti à une position favorable
du CNESER.

Avis favorable du CNESER pour :

- la rémunération des stages, mais ceci reste
à gagner dans les faits,
- les rapports de stages qui seront rédigés
par les stagiaires à la fin de chaque stage,
- des conditions particulières d'accès aux
études de pharmacie pour les salariés.

» Nous devons faire rapidement une infor-
mation la plus complète possible dans
les UER de pharma. afin que des propo-
sitions d'action soient envisagées très
vite.

» Il est urgent que des commissions
autour des élus puissent bien
analyser la réforme (se la procurer
auprès du Conseil)

(Cette réforme n'est qu'à l'état de projet mais sera en application très vite de façon à être mis en place l'an prochain).

T R E S I M P O R T A N T :

* Le prochain CNESER aura lieu Vendredi 7 Juin

Il discutera de toutes les demandes d'habilitations de 2è et 3è cycle.

Cette réunion sera précédée par des sections permanentes, où nous siégeons, qui auront lieu à partir du 12 Mai.

Il est impératif que tu nous fasses parvenir l'ensemble des documents concernant les habilitations demandées par ton UER, ton Université, afin que nous puissions intervenir efficacement.

Tous les documents sont à envoyer à :
Catherine LEGER.

IMPORTANT

Pour assurer la sortie régulière du Bulletin de Liaison des Elus, il est indispensable d'avoir des fonds. Nous proposons que chaque conseil d'UER et d'Université abonne ses élus. 20 F. pour 1 n° par mois. Cpte Sté Générale n° 37260409 Association Nationale des Elus de l'UNEF.

■ JE SUIS UNE OU UN ELU DE **medecine ??**

* **MEDECINE** est un secteur de l'Université où nous pouvons gagner beaucoup d'acquis par nos élus.

. C'est là où il y a la plus forte participation aux élections universitaires.

. Depuis longtemps déjà nos élus travaillent dans les Conseils. Nous avons donc une expérience solide et de nombreuses propositions.

. Dans la plupart des UER de Médecine, il existe des commissions paritaires (commission pédagogique, hospitalière, sociale..) dans lesquelles nous pouvons largement avancer nos propositions.

* **ETRE UN ELU EFFICACE** : Un élu efficace, c'est un élu qui s'appuie sur son amphi, qui se fait aider, qui fait participer les étudiants de son amphi, qui prépare avec eux les conseils, les commissions en faisant des questionnaires (sur la pédagogie, sur les stages ...) en créant des commissions de

de travail dans l'amphi sur tel ou tel projet. Ensuite l'élu intervient dans des commissions, fort du travail et du soutien de son amphi sur tel ou tel problème.

Quelques idées à gagner immédiatement.

- en commission pédagogique

- . semaine blanche de révision avec un cours, un TD de révision (question-réponse) avec des enseignants,
- . critique du contenu de l'enseignement, de la répartition des matières (sur la base du questionnaire),
- . création de photocopies dans toutes les matières et envoi aux étudiants salariés,
- . création d'enseignement plus adapté aux progrès des techniques (ex. diapo de lames en histologie, séances de TP radio en sémiologie avec de véritables radios.....)
- . assurances sur tous les sujets d'examen qui doivent tous avoir été traités en cours

- en commission hospitalière

- . mise en place d'un fichier de stage par les élus à la disposition de tous les étudiants (à l'aide d'un questionnaire de stage avec classement et notation rendus publics),
- . grâce à ce fichier, discuter stage par stage de la formation à l'hôpital et gagner un statut de l'étudiant hospitalier à inclure dans le règlement intérieur de l'hôpital.
- . élaboration des stages de 4 mois avec certificats couplés à la carte (ex. choix du stage de cardiologie avec possibilité en même temps du certificat de cardiologie)

D'autre part, les décrets d'application de la réforme VEIL sont actuellement discutés dans la conférence des doyens sans qu'il n'y ait rien d'officiel.

Afin de permettre une information plus rapide et donc une efficacité plus grande de nos élus, envoie-nous toutes les informations ayant trait à ces décrets ■

ECHO des Facs !

● CAEN - Sur demande de nos élus au Conseil d'Université, le Conseil condamne dans sa majorité le décret Imbert et vote pour l'augmentation de 8% du quota d'inscription d'étudiants étrangers.

● MONTPELLIER - Les élus UNEF de Sciences obtiennent 3 salles à côté de la cafétéria pour en faire le foyer des étudiants. Ce foyer est géré uniquement par les élus.

● BORDEAUX - Les élus UNEF de Sciences ont enfin leur local syndical.

● VINCENNES - Après la démission des 2/3 des élus enseignants et personnels du Conseil d'Université ainsi que celle du Président M. Pierre MERLIN, le Ministère vient de nommer un administrateur provisoire.

Les élus UNEF au Conseil ont pour leur part choisi une autre méthode de lutte et n'ont pas démissionné.

Les élus UNEF déjouent la provocation policière en obtenant le retrait des flics de la fac et le non-contrôle des cartes d'étudiants à l'entrée de la faculté.

Alors que tout est entrepris pour écarter les vincennois de toute décision, de toute initiative, les élus UNEF engagent une campagne d'élection de délégués d'U.V. Ces délégués vont représenter les étudiants dans toutes les instances de l'Université afin de participer à la défense de leur fac, d'une façon offensive et démocratique, pour s'opposer à toute provocation et lutter contre les trafiquants de drogue qui volontairement participent au démantèlement de l'Université de Vincennes.

● MEDECINE à COCHIN - Nos élus ont gagné des stages de 4 mois au lieu de 6 mois. Ce qui nous permet de passer dans plus de stages et d'avoir une plus grande vue de la pathologie.

NOUS REITERONS NOTRE APPEL :

Envoyer rapidement les acquis obtenus, les différentes expériences, les réflexions sur le travail des élus.

● PARIS IV - Nos élus de l'UER de musicologie obtiennent que l'UER sorte les annales d'examen de différentes Unités de Valeur.

La composition de ces annales est confiée à un prof et à l'élus étudiant. Ces derniers s'entourant d'une commission de travail.

ATTENTION !!!...

En ce moment, les contenu des programmes pour chaque matière sont discutés dans des commissions pédagogiques par UER.

» IL FAUT SE SOUCIER D'Y ETRE PRESENTS ET QU'AUCUNE DECISION NE SOIT PRISE SANS QUE LES ETUDIANTS N'AIENT ETE CONSULTES.

Nous pouvons à cette occasion, demander qu'un quart d'heure ou plus, à chaque début de T.D. soit consacré pour discuter et faire des propositions.

Après que les commissions pédagogiques se soient réunies, la composition des programmes passe au Conseil d'UER.

» AUCUNE DECISION NE DOIT ETRE PRISE CONTRE L'AVIS DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE, CELA DEMANDE QU'AUPARAVANT LES ETUDIANTS AIENT PRIS TOUTE LEUR PLACE POUR PESER SUR LE CONSEIL ET QUE LEUR PROPOSITION SOIT PRISE EN COMPTE.

C'est à cette seule condition que nous gagnerons sur nos propositions.

Ci-dessous, liste des élus au CNESER :

Didier SEBAN - Christine CASTEJON -
Michel LEBRET - Philippe GUICHAOUA -
Joëlle PITKEVICH - Sylvie FAUCHER -
Marc GUEGAN - Patrick BORGNA -
Rafaël PEREZ - Jérôme TILLETTE de MAUTORT
Françoise WINKLER - Patrick PERNAS
Paul ROBEL - Patrice OLIVIER
Armelle LOZAC'H - Sylvianne LEJEUNE
Eric PRUDHOMME - Dominique NOWAK
Josiane GRINFAS - Gilbert SCHER

info. bourses.

Outre leur montant réduit, leur nombre limité, beaucoup d'étudiants souvent n'en font pas la demande, par manque d'information, croyant ne pas y avoir droit.

Il est important de créer au niveau de l'amphi, de l'UER, une commission "BOURSES" rassemblant les étudiants intéressés ou concernés par cette question, travaillant en liaison avec l'élú de l'UER, et intervenant sur un certain nombre de points précis :

1 - Les bourses de 1er et second échelon

Elles sont accordées en fonction de "critères sociaux" tenant compte des ressources des parents ou du ménage (étudiants mariés). La demande s'effectue avant le 1er Mai au Rectorat de l'Académie.

Montant des bourses à chaque échelon pour l'année 79/80. (Chiffres à réévaluer pour l'année suivante 80/81)

. 1er échelon	4 338 Frs.
. 2è échelon	4 950 Frs.
. 3è échelon	5 562 Frs.
. 4è échelon	6 174 Frs.
. 5è échelon	6 804 Frs.
. 6è échelon	7 560 Frs.

■ La commission bourses peut tenir dans l'UER une permanence "Information Bourses", (comment calculer les points de charges, comment remplir le dossier d'inscription, etc...) D'autre part, dans certaines Universités, l'élú a la possibilité de retirer plusieurs dossiers de bourses se renseigner auprès du service des bourses de ta fac).

■ A Poitiers, les élus ont pu retirer 20 dossiers chacun. A Toulouse, également, pour les étudiants venant le soir, des dossiers ont été confiés aux élus étudiants.

La commission bourses devrait s'attacher à :

a) inscription immédiate d'un maximum d'étudiants,

b) inscription sur liste d'attente des autres étudiants dont la situation ne cadre pas exactement avec les barèmes officiels mais nécessite néanmoins l'attribution d'une bourse.

Points de charge →

(Possibilité par la suite de faire une délégation au Rectorat).

2 - Bourses de 3è cycle

Retrait et dépôt des dossiers ont lieu au service des bourses de l'Université avant le 1er Octobre. Elles sont attribuées en fonction de critères universitaires, de critères de recherche. Elles sont aujourd'hui fortement remises en cause.

3 - Certaines municipalités accordent des bourses en fonction de critères sociaux des postulants. L'élú peut prendre contact avec les villes proches du centre universitaire afin :

- d'avoir tous renseignements sur les taux et le nombre,
- de retransmettre l'information sur ces possibilités (souvent ignorées dans l'amphi).

4 - D'autre part, il existe parallèlement aux bourses d'autres systèmes d'aide aux étudiants :

- les prêts d'honneur, prêts sans intérêt à des étudiants non boursiers en 3è cycle généralement. Il existe au niveau * rectoral une commission d'attribution des prêts d'honneur. L'élú au Conseil d'Université peut y participer sur proposition du Président d'Université.
- le fonds de solidarité universitaire (F.S.U.). Pour tous renseignements s'adresser à l'assistante sociale de la fac.

Très peu connus, ces fonds de solidarité universitaire sont sous-utilisés et servent trop souvent à des frais de fonctionnement au lieu de revenir aux étudiants.

■ Il nous faut plus nous renseigner sur les modalités d'obtention de prêts d'honneur et de FSU afin de lancer une campagne d'information sur la fac. Rien que cela permettrait une demande plus importante de la part des étudiants et la défense cas par cas pour obtenir l'aide désirée. *

	Points
- Famille avec un enfant à charge	3
- Pupille de la Nation	1
- Candidat dont le domicile habituel est éloigné de plus de 30 kilomètres de la ville universitaire	2
- Père ou mère élevant seul (e) un ou plusieurs enfants	2
- Père, mère ou conjoint en longue maladie ou en congé de longue durée	1
- Pour chaque enfant à charge à partir du deuxième	1
- Pour chaque enfant étudiant (y compris le candidat boursier), dans le cas des familles ayant au moins deux enfants dans l'enseignement supérieur	1
- Enfant atteint d'une incapacité permanente (non pris en charge à 100 % par un établissement)	2
- Ascendant à charge au foyer, atteint d'une infirmité ou d'une maladie grave	1
- Candidat boursier souffrant d'un handicap physique nécessitant l'aide d'une tierce personne	1
- Etudiants provenant des départements d'outre-mer qui doivent poursuivre leurs études en métropole	1
- Père ou mère tous deux salariés	1

● Des Commissions

"VIE DE L'ETUDIANT"

dans chaque université

Il existe au sein de nombreux Conseils d'Université, des commissions chargées d'étudier des problèmes précis, de l'organisation à la vie de l'Université.

Ainsi la "Commission Pédagogique" au niveau de l'Université comme de l'UER s'occupe des problèmes pédagogiques, (cursus d'étude, diplôme, contrôle des connaissances, etc....)

● la "Commission des Statuts" aborde tous les problèmes concernant les modifications de statuts de l'Université.

Ces commissions proposent (après l'inscription obligatoire à l'ordre du jour du Conseil d'Université) des amendements des motions, des propositions qui seront soumis au vote des élus du Conseil.

* Il est important que les élus étudiants participent à ces commissions parce qu'elles concernent chaque aspect de notre vie d'étudiant. Nous devons y gagner des droits nouveaux et plus de pouvoirs, notamment pour que ces commissions aient des pouvoirs de décision.

● la "Commission Vie de l'étudiant" est une commission primordiale au sein de l'Université. Elle existe dans trop peu d'Universités.

Pourtant elle se charge d'étudier les problèmes de la vie quotidienne : endroits pour travailler, les foyers, les bibliothèques, l'animation culturelle....

* Nous devons bien nous informer sur l'existence ou non de ces commissions et y être présent.

En ce qui concerne la commission "Vie de l'étudiant" nous avons pu dans certains endroits obtenir des acquis qui ont permis aux étudiants d'avoir de meilleures conditions de vie.

Ainsi nos élus ont obtenu dans la commission à Paris I, des salles de travail dans plusieurs UER, une amélioration de fonctionnement de la bibliothèque, la mise en place d'un service d'accueil pour les étudiants handicapés physique et un pour les étrangers.

On nous oppose souvent à la création de cette commission, la nécessité de changer les statuts. Il est alors possible en attendant cette modification de statuts et son vote au prochain Conseil d'Université de constituer une commission ad hoc (provisoire).

Pour que les étudiants soient beaucoup mieux représentés au sein de cette commission, nous devons obtenir que les élus étudiants des Conseils d'UER puissent siéger.

● Nous pouvons gagner plus de pouvoirs de décision dans ces commissions, nous devons en informer les étudiants pour qu'ils fassent des propositions et pèsent sur les décisions à prendre en Conseil d'Université.

● Ainsi par une plus grande participation à ces instances, nous pourrions gagner plus de droits et de moyens pour prendre part à l'organisation de la faculté.



■ avec les étudiants, des commissions budgets autour des élus ■

La discussion et le vote des budgets d'UER et d'Université est souvent pour nos élus un moment difficile, d'abord pour comprendre sous les fatras de chiffres ce dont il s'agit réellement, ensuite pour déterminer une position. Cela est d'autant plus difficile que nous avons naturellement peu d'expérience et que le ministère demande cette année aux UER et aux Universités de lui fournir un plan de financement sur 5 ans.

■ Notre première intervention doit avoir lieu au moment du débat au conseil d'UER : tout d'abord, il est hors de question que le conseil tranche, notamment sur les besoins sur 5 ans, à sa première réunion. Il faut reporter la décision à un conseil suivant afin de pouvoir déterminer quels sont les besoins réels de la fac, et donc après débat et consultation des étudiants amphi par amphi. Sur cette base il nous faut proposer à la prochaine réunion du conseil d'UER un débat sur nos propositions : maintien et développement de ce qui existe, et estimation budgétaire en rapport avec nos besoins.

C'est ce plan que le conseil doit proposer au ministère et pas une prévision en fonction de la baisse du budget.

Au niveau des conseils d'Université, il nous faut avoir la même démarche, après mise en commun de nos travaux dans les différentes UER.

Le budget de l'Université comprend en plus des budgets d'UER, les budgets des services communs aux UER (B.U....) celui des affaires générales (administration)...

Il convient alors d'y réfléchir avec les personnels concernés, en gardant bien sûr notre autonomie de décision.

■ La dernière chose, c'est de ne pas se contenter en conseil d'Université d'un refus du budget quand il est jugé insuffisant, mais bien de se battre au sein du conseil pour que celui-ci prenne des positions combatives, publiques comme une conférence de presse, une lettre-ouverte à la population, ou des initiatives plus spectaculaires comme une opération fac-ouverte, etc...



DEFENDRE LES ETUDIANTS ETRANGERS

Plusieurs mesures récentes, prises par le gouvernement visent à multiplier les pratiques discriminatoires pour diminuer le nombre d'étudiants étrangers.

» Ainsi, la circulaire BONNET qui prévoit notamment l'obligation d'un minimum de ressources pour pouvoir disposer d'une carte de séjour et l'instauration d'un fichier des étudiants étrangers.

Mise en place l'an dernier, son objectif avoué était d'expulser des milliers d'étudiants.

Par la création de comités de défense des étudiants étrangers, avec l'UNEF, l'UNJA, l'UETF... nous avons permis que partout des luttes se développent pour empêcher les expulsions. Ainsi depuis le début de l'année, ce sont des milliers de cas que nous avons repoussés, en obtenant des dérogations par les Présidents d'Université...

C'est cela qui a amené le ministère à mettre en place un décret, encore plus dangereux pour les étudiants : le décret IMBERT.

» Il prévoit essentiellement la mise en place d'une commission nationale nommée, qui pourra, sans aucune garantie, organiser la préinscription des étudiants étrangers.

Cela vise à retirer tout pouvoir aux Universités, à empêcher les élus UNEF d'intervenir, d'autant plus qu'à cette mesure s'ajoute l'organisation d'un examen de français pour tous les étudiants étrangers qui ont fait une demande de préinscription en France, tant pour ceux qui veulent changer d'orientation que pour ceux qui sont venue préparer leur entrée en fac dans des centres français.

Or, cet examen :

- 1) se déroule en Mars alors que tous les étudiants de ces centres passent d'habitude des contrôles en Juin,
- 2) est organisé par le rectorat sous aucun contrôle universitaire.

Face à cela, un grand mouvement se développe ; à Grenoble, Aix, Marseille, Jussieu, Poitiers, des initiatives sont prises.

» EN TANT QU'ELUS, NOUS DEVONS INTERVENIR SUR TROIS TERRAINS.

- 1 - développer des réseaux d'information dans tous les UER en tenant des permanences
- 2 - demander une prise de position des Conseils comme cela s'est fait à Tours, Paris III, Grenoble, Nancy, Montpellier, Saint-Etienne, Paris X, Paris VII, Caen... qui condamne le décret Imbert, l'examen rectoral, prenne sous sa responsabilité l'organisation des contrôles en Juin et par l'Université et obtienne l'inscription des étudiants dans l'Université de leur choix,
- 3 - appeler à l'action partout sous les formes les plus adaptées à ton amphi, ton UER, pétition, délégations, arrêt des cours, manif...

N'oubliez pas de nous prévenir en cas de changement d'adresse.

.....

→ LA CIRCULATION DE L'INFORMATION, C'EST L'AFFAIRE DE CHACUN D'ENTRE-NOUS.

→ TOI AUSSI, FAIS-NOUS PARVENIR TOUS LES ARTICLES DE JOURNAUX REGIONAUX CONCERNANT L'UNIVERSITÉ ET LES ÉTUDIANTS.

→ ENVOIE-NOUS ÉGALEMENT UN EXEMPLAIRE DE CHAQUE BULLETIN INTÉRIEUR DE TON A.G.E. ET AUSSI LE COURRIER AUX ÉLUS SI IL Y EN A UN.

